

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 2194

présenté par

M. Davi, M. Caron, M. Bex, M. Bompard, Mme Amiot, M. Sala et Mme Obono

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« pris après avis du Conseil d'orientation des retraites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre le décret qui définira la liste des indicateurs de l'index séniors après consultation du COR.